



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 143 et 160 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport sur l'exécution du budget de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2009/10	213 580 000
Dépenses de 2009/10	164 278 800
Solde inutilisé de 2009/10	49 301 200
Crédit ouvert pour 2010/11	174 318 200
Dépenses prévues pour 2010/11 ^a	210 223 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2010/11 ^a	(35 905 600)
Projet de budget du Secrétaire général pour 2011/12	303 911 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2011/12	298 927 000

^a Estimations au 31 mars 2011 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera aux paragraphes 27, 37 et 39 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 4 984 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/809).

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent rapport que des ressources et autres éléments concernant spécifiquement le financement de l'appui logistique fourni à l'AMISOM par le Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM (« l'UNSOA »).

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général concernant l'UNSOA pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations y relatives du Comité des commissaires aux comptes (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II) et il formule des observations à ce sujet aux paragraphes 54 à 56 ci-après. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies durant l'exercice financier clos le 30 juin 2010 est publié sous la cote A/65/782. **Le Comité réaffirme qu'il est nécessaire de donner rapidement effet aux recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de l'UNSOA figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

5. Le Secrétaire général indique que l'exercice 2009/10 a été la première période pleine de 12 mois pendant laquelle l'UNSOA a exécuté son mandat consistant à apporter à l'AMISOM un assortiment de services de soutien logistique comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009) (voir A/65/619, par. 7, et A/65/809, par. 2). On trouvera des informations à cet égard aux paragraphes 7 à 21 du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/619).

6. Selon le Secrétaire général, durant la période considérée, les priorités ont été de passer des arrangements avec un État Membre qui régissaient précédemment l'appui à l'AMISOM au nouveau dispositif, de mettre en place le dispositif de subsistance standard des Nations Unies pour l'AMISOM à Mogadiscio et de pourvoir celle-ci de locaux (ibid., par. 8). Ainsi, l'UNSOA a mis en place des accords d'appui entre l'AMISOM et des entreprises, portant notamment sur les rations et les carburants, a lancé un dispositif de responsabilisation fondé sur les contrôles internes (voir par. 51 et 53 ci-après) et a formé du personnel de l'AMISOM à l'utilisation du matériel appartenant à l'ONU en lui enseignant les

politiques, processus et procédures y relatifs (voir A/65/619, par. 7). Le Secrétaire général indique que la planification et l'exécution de la plupart des projets d'infrastructure ont été sensiblement retardées parce que les conditions de sécurité étaient au niveau d'alerte V et que, de plus, le programme de construction a également dû être adapté au fur et à mesure que l'on connaissait mieux les besoins sur le théâtre d'opérations, des projets majeurs ayant ainsi été retirés de la planification. Le Secrétaire général indique en outre que l'UNSOA continuera de suivre l'évolution à cet égard afin d'adapter le programme aux besoins (ibid. par. 9, 13 et 16).

7. Dans sa résolution 64/107, l'Assemblée générale a ouvert un crédit brut de 213 580 000 dollars (montant net : 211 221 300 dollars) pour financer l'UNSOA pendant la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, y compris le montant brut de 138 802 500 dollars (montant net : 137 454 700 dollars) qu'elle avait précédemment approuvé dans sa résolution 63/275 B. Le montant brut des dépenses pour cette période a été de 164 278 800 dollars (montant net : 162 353 500 dollars). Le solde inutilisé qui en résulte, 49 301 200 dollars, représente, en termes bruts, 23,1 % du crédit ouvert. Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/619).

8. La sous-utilisation des crédits ouverts s'explique principalement par les facteurs suivants :

a) Contingents (17 540 200 dollars) : le nombre des militaires de l'AMISOM effectivement déployés a été inférieur aux prévisions et l'appui logistique fourni à l'AMISOM sous la forme de contributions volontaires bilatérale s'est accru;

b) Personnel recruté sur le plan international (1 733 000 dollars) : le nombre moyen mensuel des agents recrutés sur le plan international déployés a été de 50 et non de 93 comme il était prévu;

c) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (3 188 600 dollars) : le déploiement moyen mensuel effectif a été de 22 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 5 fonctionnaires recrutés sur le plan national, alors que le budget en prévoyait 34 et 6, respectivement;

d) Installations et infrastructures (18 452 400 dollars) : approbation tardive puis annulation de quatre grands projets, et révision du programme de construction ayant entraîné la suppression d'importants projets (voir A/65/619, par. 16, 29 et 38);

e) Transports terrestres (5 000 600 dollars) : besoins en essence, pétrole et lubrifiants plus faibles que prévu en raison du retard intervenu dans le déploiement du personnel militaire et du nombre plus faible que prévu de véhicules appartenant aux contingents;

f) Transports aériens (3 555 800 dollars) : non-déploiement d'avions parce qu'il n'y avait pas d'appareils disponibles sur le marché et pour des raisons de sécurité;

g) Technologies de l'information (3 386 500 dollars) : retards dans les programmes de construction à Mogadiscio et non-crédation de centres de données à Mombasa en raison de l'ajournement de la construction de la Base d'appui de Mombasa.

9. La sous-utilisation des crédits a été partiellement compensée par des dépassements sous les rubriques suivantes :

a) Communications (1 543 100 dollars) : achat et installation d'un réseau radio à ressources partagées pour les personnels de police et militaire de l'AMISOM afin d'améliorer la capacité tactique de communication radio sur le théâtre d'opérations;

b) Fournitures, services et matériels divers (3 531 100 dollars) : nécessité d'accroître les activités de déminage pour dégager, dans Mogadiscio, des voies rendues impraticables au moyen d'engins explosifs improvisés et de mines classiques.

10. Les observations du Comité consultatif sur les informations présentées dans le rapport sur l'exécution du budget (A/65/619) au sujet de divers objets de dépense figurent, le cas échéant, à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice 2011/12.

III. Situation financière et informations sur l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2011, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNSOA depuis sa création s'établissait à 482 340 000 dollars. Les paiements reçus à la même date se montaient à 413 948 000 dollars, un solde de 68 393 000 dollars devant donc encore être versé. Au 4 avril 2011, l'UNSOA avait 70 700 000 dollars de trésorerie.

12. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 mars 2011, l'occupation des postes à l'UNSOA pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissait comme suit :

	<i>Autorisés^a</i>	<i>Occupés</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel des contingents militaires	12 000	9 000	25,0
Police de l'Union africaine	270	48	82,2
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	145	129	11,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	88	78	11,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	16	15	6,3

^a Représente l'effectif maximum autorisé pour la période.

13. Le Comité consultatif s'est vu remettre un tableau indiquant les dépenses actuelles et celles prévues pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, avec des explications des écarts significatifs au titre des contingents, du personnel recruté sur le plan international et des dépenses opérationnelles (voir annexe I). Pour la période allant jusqu'au 31 mars 2011, les dépenses se sont montées à 157 664 000 dollars, soit 90,4 % du crédit ouvert. À la fin de l'exercice en cours, le total des dépenses devrait se monter à 210 223 800 dollars alors que les crédits ouverts représentent 174 318 200 dollars, soit un dépassement de 35 905 600 dollars

ou 20,6 %. Pour faire face à ces besoins additionnels, le Contrôleur a, conformément à la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, demandé au Comité consultatif dans une lettre datée du 8 avril 2011 de l'autoriser à prendre des engagements d'un montant de 35 905 600 dollars au maximum pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 pour faire face à l'expansion des activités opérationnelles de l'UNSOA. Par lettre datée du 28 avril 2011, le Comité a accédé à cette demande, tout en priant instamment l'UNSOA de ne ménager aucun effort pour financer le dépassement de 4,4 millions de dollars prévu au titre du personnel civil, et qui n'est pas lié à l'expansion des activités opérationnelles, au moyen du crédit ouvert pour l'exercice en cours (voir l'annexe I du présent rapport).

IV. Projet de budget pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

A. Mandat et résultats projetés

14. Dans sa résolution 1964 (2010) du 22 décembre 2010, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser les États membres de l'Union africaine à maintenir l'AMISOM en Somalie jusqu'au 30 septembre 2011 et de renforcer l'effectif de celle-ci en le faisant passer de 8 000 à 12 000 hommes pour qu'elle ait les moyens de s'acquitter de son mandat actuel tel que défini au paragraphe 9 de la résolution 1772 (2007) du Conseil. Le Conseil a de plus prié le Secrétaire général de continuer à fournir à l'AMISOM, conformément à sa résolution 1863 (2009), un dispositif d'appui logistique pour un maximum de 12 000 soldats.

15. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 1872 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer à fournir à l'AMISOM un ensemble d'appui logistique comprenant du matériel et des services, mais non le transfert de fonds, comme il ressort de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/60). Les éléments détaillés de l'ensemble d'appui logistique fourni à l'AMISOM étaient expliqués aux alinéas a) à i) du paragraphe 2 de l'annexe de la lettre du Secrétaire général, et ils relevaient des domaines fonctionnels suivants : approvisionnement (rations, carburants et fournitures générales); génie, y compris travaux de construction; production d'électricité et distribution d'eau; soutien sanitaire; aviation; transports, y compris la fourniture de moyens mobiles protégés (véhicules blindés de transport de troupes); appui aux mouvements stratégiques; réparation et entretien du matériel; transmissions stratégiques et tactiques; et informatique.

16. Dans le rapport sur la Somalie qu'il a présenté le 30 décembre 2010 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général informait le Conseil de l'examen de la stratégie définie pour la Somalie mené par l'Équipe spéciale intégrée pour la Somalie en juin 2010 et de l'approche coordonnée des Nations Unies (S/2010/675, par. 56 à 59). Le Secrétaire général indiquait que l'Équipe spéciale avait estimé que l'approche progressive envisagée pour l'éventuel passage de l'AMISOM à une opération de maintien de la paix des Nations Unies restait valable. À cet égard, les critères, révisés sur la recommandation de l'Équipe spéciale, figurent au paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général au Conseil.

17. Le Secrétaire général indique dans son rapport sur le projet de budget de l'UNSOA qu'en 2011/12, l'appui logistique à l'AMISOM continuera d'être assuré

par l'UNSOA depuis Nairobi et sa base d'appui à Mombasa (Kenya) (voir A/65/809, par. 4). Le Secrétaire général décrit également les hypothèses de planification et les initiatives d'appui à la Mission aux paragraphes 5 à 25 de son rapport. Il indique en outre que si l'UNSOA a dû concentrer ses activités de construction dans la partie ouest de Mogadiscio, le reste de la ville demeurant peu sûr, les priorités pour 2011/12 seront de consolider et d'étoffer le dispositif d'appui logistique pour soutenir le déploiement de l'AMISOM dans l'ensemble de Mogadiscio.

18. Des informations sur la coopération régionale de la Mission, les partenariats et la coordination avec l'équipe de pays figurent aux paragraphes 26 à 33 du rapport du Secrétaire général (A/65/809). Ce dernier indique que, principal organe d'appui extérieur à l'AMISOM, l'UNSOA continuera de remplir son mandat en étroite collaboration avec l'AMISOM et à participer à des réunions stratégiques et de planification avec la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et les ministres de la défense des pays fournissant des contingents. Le Comité consultatif relève que l'UNSOA travaille aussi en collaboration étroite avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour ses activités d'appui à l'AMISOM et plus généralement au processus de paix en Somalie.

19. Le Secrétaire général indique en outre que l'UNSOA travaille en collaboration étroite avec son Représentant spécial pour la Somalie afin de garantir la plus grande complémentarité possible s'agissant de la stratégie concernant ce pays. Il indique également que l'UNSOA s'acquitte intégralement depuis le 1^{er} janvier 2010 des principales fonctions administratives du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), ce dernier conservant ses composantes opérationnelles (ibid., par. 28). De plus, le Secrétaire général propose de transférer quatre fonctions administratives et les ressources y relatives de l'UNSOA au Centre régional de services qui a été créé à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda) pour regrouper au sein d'un centre autonome les fonctions d'administration et d'appui des missions situées dans la région (voir par. 49 et 50 ci-après).

20. Dans le cadre du dispositif d'ensemble d'appui des Nations Unies à l'AMISOM et à l'Union africaine, le Comité consultatif s'est enquis des fonctions exercées par les deux équipes de planification des Nations Unies sises à Addis-Abeba et au Siège, respectivement. Le Comité a été informé que si la première, qui fait maintenant partie du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, est chargée de fournir des avis techniques et spécialisés à l'Union africaine aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, l'équipe chargée de la coordination et de la planification pour la Somalie qui se trouve à New York fournit un appui à la fois au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et à l'UNPOS. Cette équipe supervise et oriente les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine s'agissant de la planification et du déploiement de l'AMISOM et est chargée d'actualiser les plans d'urgence des Nations Unies pour l'éventuel déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité en ce sens. L'équipe de planification du Siège appuie également l'UNPOS en lui fournissant des compétences selon que de besoin pour la restauration des institutions somaliennes chargées de la sécurité. De plus, elle fait fonction d'équipe de liaison aux fins de l'opération de lutte contre la piraterie et de la coordination de celle-ci. **Dans son rapport sur le projet de budget du Compte d'appui pour 2011/12, le Comité consultatif a réaffirmé la nécessité de passer en revue toutes les activités**

exécutées au Siège en relation avec l'appui à l'AMISOM et d'étudier tous les moyens de les regrouper et de les rationaliser (voir A/65/827, par. 102 et 103).

21. De plus, le Comité consultatif rappelle qu'il s'était déclaré préoccupé par la complexité de la structure opérationnelle globale et qu'il a invité le Secrétaire générale à garder à l'examen toutes les activités et structures liées à la présence de l'ONU en Somalie (voir A/64/754, par. 51).

B. Ressources nécessaires

22. Les prévisions de dépenses de l'UNSOA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12) se montent à 303 911 900 dollars, soit une augmentation de 129 593 700 dollars (74,3 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 174 318 200 dollars ouvert pour l'exercice 2010/11. Une analyse des variations est donnée à la section III du projet (A/65/809). Le budget doit couvrir le déploiement de 177 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 2 à des emplois de temporaire, et de 126 agents recrutés sur le plan national pour appuyer l'effectif autorisé, à savoir 12 000 militaires de l'AMISOM et 270 policiers de l'Union africaine (voir aussi plus bas par. 24).

23. Les principales augmentations concernent les rubriques suivantes :

a) Contingents (29 565 500 dollars), en raison essentiellement de l'augmentation envisagée du nombre des militaires et du coût plus élevé de la relève (voir plus bas par. 25);

b) Personnel civil (10 936 300 dollars), en raison essentiellement de l'augmentation proposée de 32 postes d'agent recruté sur le plan international, de 2 emplois de temporaire et de 22 postes d'agent recruté sur le plan national; de la hausse des dépenses communes de personnel; et de l'application de taux de vacance de postes moins élevés pour le personnel recruté sur les plans tant international que national que ceux retenus pour établir le budget de l'exercice 2010/11 (voir plus bas par. 29);

c) Dépenses opérationnelles (89 111 000 dollars), en raison de la hausse des dépenses prévues au titre des consultants, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des transports aériens, des transports maritimes, des communications, de l'informatique, des fournitures médicales, et des fournitures, services et matériel divers (voir plus bas par. 38).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif approuvé pour 2010/11 ^a	Effectif proposé pour 2011/12 ^b	Variation
Contingents de l'AMISOM	8 000	12 000	4 000
Police de l'Union africaine	270	270	–

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Voir aussi plus haut par. 14.

24. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2011/12 s'élèvent à 61 302 600 dollars, soit une progression de

29 546 400 dollars (93 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Les coefficients délais de recrutement appliqués aux prévisions sont de 10 % pour les militaires de l'AMISOM et de 80 % pour la police de l'Union africaine (voir plus bas par. 27).

25. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation envisagée du nombre des militaires de l'AMISOM, qui doit passer de 8 000 hommes à 12 000 hommes, et le coût plus élevé de la relève, qui était de 1 692 dollars lors de la dernière relève en date (janvier 2011) alors qu'un taux moyen de 982 dollars par voyage aller retour et par personne avait été comptabilisé dans le budget de l'exercice 2010/11. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre de la police de l'Union africaine, du fait de l'application d'un abattement de 80 % pour délais de déploiement, contre 30 % pour l'exercice 2010/11, en raison des conditions de sécurité à Mogadiscio.

26. Le Comité consultatif constate que le coût de la relève des militaires de l'AMISOM a considérablement augmenté, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe précédent. Ayant demandé des précisions, il a appris que les prévisions de dépenses de 2010/11 concernant le transport des contingents reposaient sur un projet de contrat commercial à long terme, pour lequel la procédure de passation de marché n'avait été lancée qu'au moment de l'établissement du budget de l'exercice considéré. L'UNSOA avait établi ses prévisions concernant la mise en place et la relève des contingents en s'appuyant sur l'évaluation préliminaire des coûts issue du processus d'appel d'offres, cette formule s'étant révélée plus rentable que l'utilisation d'un appareil affrété spécialement par l'ONU. Les négociations se poursuivant sur le contrat commercial dans l'attente d'un accord, l'UNSOA avait dû utiliser les procédures centralisées de l'ONU pour contracter ces services, ce qui expliquait le coût moyen de 1 692 dollars aller retour par personne. Le Comité a appris également qu'il s'agissait du montant estimatif comptabilisé dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12, et qu'il ne baisserait pas tant que les négociations ne seraient pas achevées avec la conclusion du contrat. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif compte que les négociations s'achèveront rapidement. Par ailleurs, étant donné que le coût actuel de la mise en place et de la relève des contingents de l'AMISOM est beaucoup plus élevé, il estime qu'en attendant la conclusion et l'exécution du contrat commercial il pourrait être envisagé d'autoriser à titre exceptionnel l'UNSOA à utiliser les prestataires de services disponibles au Kenya pour réaliser des économies. Enfin, le Comité compte que les normes de sécurité aérienne applicables seront suivies pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel (voir A/65/743, par. 91).**

27. Il est indiqué dans le projet de budget que l'AMISOM devrait déployer plus de la moitié de ses nouveaux effectifs autorisés entre avril et juin 2011, le déploiement complet étant prévu pour décembre 2011 (A/65/809, par. 9). À ce sujet, le Comité consultatif a demandé des précisions sur le plan de déploiement de l'effectif supplémentaire de 4 000 hommes autorisé par le Conseil de sécurité. Il a appris que le premier groupe de 1 000 militaires, venant du Burundi, avait été déployé en mars 2011 et qu'un total de 2 000 hommes, venant d'Ouganda, seraient déployés à raison de 1 000 en avril et 1 000 en juin 2011. Le pays qui fournirait le dernier groupe de 1 000 hommes reste cependant à déterminer. Le Comité a été informé que les abattements pour délais de recrutement étaient de 20 % pour l'exercice 2009/10 et de 25 % pour l'exercice 2010/11. **Vu l'incertitude qui entoure le déploiement complet des effectifs supplémentaires de l'AMISOM, et compte tenu des**

tendances des déploiements précédents et de celui en cours, le Comité consultatif recommande de porter de 10 % à 15 % le coefficient proposé pour les délais de déploiement du personnel militaire pour l'exercice 2011/12 (voir aussi plus bas par. 39).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes approuvés pour 2010/11</i>	<i>Nombre de postes proposés pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	145	177	32
Personnel recruté sur le plan national	104	126	22
Emplois de temporaire	–	2	2
Total	249	305	56

28. Le montant proposé au titre du personnel civil pour l'exercice 2011/12 s'élève à 30 088 500 dollars, soit une progression de 10 936 300 dollars (57,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2010/11. Le taux de vacance utilisé dans les prévisions est de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 22 % pour le personnel recruté sur le plan national et de 15 % pour les emplois de temporaire recruté sur le plan international. On trouvera aux paragraphes 55 et 56 du présent rapport les observations du Comité des commissaires aux comptes et les remarques du Comité consultatif concernant les taux de vacance de postes de l'UNSOA.

29. La hausse des crédits nécessaires concerne principalement les rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan international (8 766 500 dollars), en raison de l'augmentation proposée de 32 postes d'agent recruté sur le plan international, de la hausse des dépenses communes de personnel et de l'application d'un taux de vacance de 20 % au lieu du taux de 40 % retenu dans le budget de l'exercice 2010/11;

b) Personnel recruté sur le plan national (2 032 900 dollars), en raison de la création proposée de 22 postes d'agent recruté sur le plan national, de la hausse des dépenses communes de personnel et de l'application d'un taux de vacance de 22 % pour les postes d'agent des services généraux et de 6 % pour les postes d'administrateur au lieu du taux de 40 % retenu pour les deux catégories de personnel dans le budget de l'exercice 2010/11, et du fait également de la transformation proposée de 12 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir plus loin, par. 32);

c) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (136 900 dollars), en raison du déploiement proposé de deux agents du Service mobile pour aider l'UNSOA à recruter le personnel nécessaire pour pourvoir les 54 postes qu'il est proposé de créer, un taux de vacance de 15 % étant appliqué à ces prévisions de dépenses.

Recommandations concernant les postes

30. Un récapitulatif des modifications proposées des tableaux d'effectifs est présenté dans l'annexe II au présent rapport. Une description détaillée pour chaque composante est donnée dans le projet de budget (A/65/809). Comme l'indique le tableau présenté plus haut, une augmentation de 54 postes et de 2 emplois de temporaire est prévue. Sur les 54 postes proposés pour l'exercice 2011/12, 4 seraient transférés du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (voir plus loin, par. 35). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications des tableaux d'effectifs proposées par le Secrétaire général, sous réserve des observations et recommandations formulées au paragraphe 37 du présent rapport.**

31. Le Comité consultatif s'est enquis de la corrélation entre la création proposée de postes à l'UNSOA et l'augmentation prévue de l'effectif de l'AMISOM. Il a été informé qu'à l'exception des postes qui seront transférés du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, tous les nouveaux postes sont demandés en raison de l'augmentation de l'effectif de l'AMISOM car l'UNSOA doit accroître sa capacité de gérer un volume plus élevé d'activités. Le Comité a été informé également que le Bureau d'appui exerce son mandat dans une zone classée au niveau V pour la sécurité, avec une présence allégée et en passant des marchés commerciaux pour ses services d'appui de sorte à réduire ses frais généraux. À l'achèvement de sa première année complète de fonctionnement, l'UNSOA a déterminé que ses effectifs devaient être étoffés pour pouvoir planifier et exécuter ses activités à Mogadiscio.

32. En application des dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, le Secrétaire général propose dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 de transformer 12 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (A/65/809, par. 25). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition du Secrétaire général. Ses vues et observations sur l'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (voir A/65/743, par. 7 et sect. II.C).**

33. Au total, quatre postes sont proposés pour la Section des services médicaux (1 P-3 et 1 d'agent du Service mobile pour des spécialistes de la logistique médicale, et 2 postes d'agent des services généraux pour 1 infirmier et 1 assistant médical) (voir A/65/809, par. 76 à 81). Le Secrétaire général indique que l'UNSOA apporte une aide médicale à l'AMISOM sous la forme de matériel, de médicaments et de produits pharmaceutiques, d'activités de formation et de soins médicaux destinés aux contingents, ainsi que de conseils techniques sur toutes questions sanitaires (ibid., par. 74). Il indique également qu'en raison de l'environnement dans lequel elle opère, l'AMISOM fait une consommation de produits médicaux qui dépasse de beaucoup les besoins habituels des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le nombre de ses évacuations médicales est environ quatre fois plus élevé que celui des missions des Nations Unies opérant dans un environnement plus stable (ibid., par. 15). **Compte tenu des conditions difficiles et dangereuses dans lesquelles l'AMISOM et l'UNSOA s'acquittent de leurs tâches, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de doter la Section des services médicaux de quatre nouveaux postes.**

34. Il est proposé de créer deux postes d'agent du Service mobile pour des assistants à l'information géographique qui seront chargés de contribuer à la constitution et à la tenue de bases de données (ibid., par. 87). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section des services d'information géographique comprenait actuellement 1 poste P-4 (chef de la Section) et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national. L'AMISOM et l'Union africaine ne disposant d'aucune capacité d'information géographique ou de cartographie élémentaire, l'UNSOA leur fournit un appui direct dans ce domaine. Vu les menaces qui pèsent sur l'AMISOM et les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de ses opérations, le Chef de la Section des services d'information géographique est le seul fonctionnaire international qui exerce toutes les fonctions ayant trait à la sécurité et aux opérations de la Mission. Les deux postes proposés d'agent recruté sur le plan international permettraient donc à l'UNSOA de mettre pleinement en œuvre toutes les applications d'information géographique et de renforcer le contrôle de la qualité, en plus de contribuer à la formation des militaires de l'AMISOM et de fournir à celle-ci un appui à longueur d'année. **Compte tenu des motifs invoqués par le Secrétaire général, le Comité consultatif n'a pas d'objection à la création proposée des deux postes d'agent du Service mobile destinés à des assistants à l'information géographique.**

35. Sur les 54 postes supplémentaires demandés pour l'exercice 2011/12, 4 seraient transférés du Groupe de la coordination de l'appui du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie – 1 poste de fonctionnaire du soutien logistique (P-4), 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-3), 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) et 1 poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) – dans le cadre de la structure commune d'appui administratif que l'UNSOA mettra à la disposition du Bureau politique (ibid., par. 23; et annexe I du présent rapport). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au transfert proposé de quatre postes du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à l'UNSOA.**

36. Par ailleurs, le Secrétaire général propose notamment pour l'exercice 2011/12 la création des nouveaux postes et emplois de temporaire suivants :

a) Section des ressources humaines : 5 nouveaux postes d'agent du Service mobile (1 de spécialiste des ressources humaines, 3 d'assistant chargé des ressources humaines et 1 d'assistant chargé des voyages), qui porteront à 15 le nombre total de fonctionnaires de la Section, en plus des 2 nouveaux emplois de temporaire (agent du Service mobile) proposés pour des assistants chargés des ressources humaines qui contribueront aux activités de recrutement afin d'accélérer le processus (ibid., par. 66 à 68);

b) Section des achats : 4 nouveaux postes – soit 1 de fonctionnaire chargé des achats (P-2), 1 de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile), 1 d'assistant aux achats (agent du Service mobile) et 1 d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) –, en plus du poste d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie;

c) Services techniques : 21 postes, dont 17 d'agent recruté sur le plan international (14 d'agent du Service mobile et 3 P-3) et 4 d'agent des services généraux recruté sur le plan national;

d) Bureau du Directeur : 1 poste P-4 de spécialiste des meilleures pratiques chargé d'analyser les modes de fonctionnement et de normaliser la gestion des données et les procédures internes d'établissement de rapports afin d'améliorer les résultats.

37. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 30 du présent rapport, le Secrétaire général propose une augmentation totale de 54 postes et 2 emplois de temporaire pour l'exercice 2011/12, dont les 4 postes à transférer du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à l'UNSOA. S'agissant des nouveaux postes et emplois de temporaire décrits ci-dessus à l'alinéa a) du paragraphe 36, le Comité consultatif relève que 6 postes et emplois de temporaire recrutés sur le plan international sont proposés (1 de spécialiste des ressources humaines et 5 d'assistant chargé des ressources humaines) pour recruter le personnel nécessaire afin de pourvoir les 46 autres nouveaux postes. Par ailleurs, le Comité n'est pas convaincu par les motifs invoqués pour créer le poste P-4 de spécialiste des meilleures pratiques (voir ci-dessus l'alinéa d) du paragraphe 36). **Tenant compte des effectifs existants et de l'augmentation générale des effectifs proposée pour l'exercice 2011/12, le Comité consultatif considère que les fonctions envisagées pour certains postes pourraient être exercées par les titulaires des postes existants. Il se prononce en conséquence contre la création des postes suivants :**

a) **Trois postes d'agent du Service mobile – 1 de spécialiste des ressources humaines et 3 d'assistant chargé des ressources humaines –, à la Section des ressources humaines;**

b) **Deux postes – 1 de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) et 1 d'assistant aux achats (agent des services généraux) –, à la Section des achats;**

c) **Quatre postes – 3 d'agent du Service mobile et 1 P-3 –, aux Services techniques;**

d) **Un poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-4), au Bureau du Directeur.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2010/11</i>	<i>Montant proposé pour 2011/12</i>	<i>Variation</i>
123 409 800	212 520 800	89 111 000

38. Le montant des dépenses opérationnelles prévu pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 s'élève à 212 520 800 dollars, soit 89 111 000 dollars, ou 72,2 %, de plus que le crédit ouvert pour 2010/11. Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes :

a) **Consultants : 2 038 600 dollars en plus, du fait de l'ajout de 11 consultants devant assurer des services de gestion de projet et de gestion de la chaîne logistique à Mogadiscio, où l'insécurité limite considérablement l'accès du personnel de l'UNSOA;**

b) Installations et infrastructures : 31 384 900 dollars en plus, en raison de différents facteurs exposés au paragraphe 117 du document de présentation du budget, notamment les frais d'exécution et de maintenance correspondant au contrat clefs en main relatif aux carburants (7,9 millions de dollars), les services de maintenance à assurer dans les camps qui seront établis à Mogadiscio (5,6 millions de dollars) et le matériel de défense des périmètres (4,8 millions de dollars), ainsi que les dépenses liées au renforcement de l'effectif par 4 000 soldats supplémentaires, à savoir les bâtiments préfabriqués (3,5 millions de dollars), les groupes électrogènes (2,9 millions de dollars) et les citernes à eau et fosses septiques (1,4 million de dollars);

c) Transports terrestres : 17 509 100 dollars en plus, qui se répartissent comme suit : les dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants augmentent de 9,3 millions de dollars en raison des frais de mobilisation, d'exécution et de maintenance afférents au contrat clefs en main pour l'approvisionnement en carburants; la conclusion d'un contrat à long terme concernant les services de réparation et d'entretien pour le matériel appartenant à l'AMISOM et à l'ONU à Mogadiscio entraîne une augmentation de 4,8 millions de dollars par rapport à 2010/11, où les crédits ne couvraient que le matériel appartenant à l'ONU; et l'acquisition de véhicules, en particulier de véhicules spécialisés et de véhicules de manutention, dans le cadre du renforcement des effectifs de l'AMISOM, compte pour 2,8 millions de dollars;

d) Transports aériens : 1 208 600 dollars en plus, du fait d'une moyenne de huit vols charter par mois, au coût moyen de 24 500 dollars par vol, à l'appui des opérations de l'AMISOM et de l'UNSOA en Somalie, d'après l'expérience acquise pendant les exercices 2009/10 et 2010/11;

e) Transports maritimes ou fluviaux : 1 054 200 dollars en plus, en raison des frais de mobilisation, d'exécution et de maintenance correspondant au contrat clefs en main relatif aux carburants à Mogadiscio;

f) Communications : 9 522 500 dollars en plus, principalement en raison de l'acquisition prévue de matériel pour étendre et perfectionner l'infrastructure radiophonique sécurisée installée dans la zone d'opérations, dans le cadre du déploiement de 4 000 soldats supplémentaires;

g) Informatique : 4 535 700 dollars en plus, principalement en raison du matériel informatique supplémentaire nécessaire pour soutenir les opérations élargies de l'AMISOM à Mogadiscio;

h) Services médicaux : 10 470 000 dollars en plus, principalement du fait du matériel, des fournitures et du personnel médical qu'il faudra fournir à l'appui de l'hôpital de niveau II dont l'établissement doit être mené à bien en 2011/12, ainsi que des besoins liés au déploiement de soldats supplémentaires, notamment en ce qui concerne les évacuations sanitaires;

i) Fournitures, services et matériel divers : 11 208 600 dollars en plus, principalement en raison des activités de lutte antimines supplémentaires qu'entraînera l'élargissement prévu de la zone d'opérations de l'AMISOM et de la nécessité de fournir des cours de formation et du matériel spécialisés pour la neutralisation des explosifs et munitions et le déminage (voir par. 43 à 46 ci-dessous), ainsi que de l'intensification du transport de fret entre Mombasa et Mogadiscio pour l'appui aux 4 000 soldats supplémentaires.

39. **Compte tenu de sa recommandation tendant à ce que l'abattement pour délais de déploiement des soldats de l'AMISOM soit porté de 10 % à 15 % pour 2011/12 (voir par. 27 ci-dessus), le Comité consultatif fait observer que les augmentations proposées au titre des dépenses opérationnelles qui sont liées au déploiement de soldats supplémentaires devraient être réduites en conséquence.**

Consultants

40. Le Secrétaire général a prévu, au titre des dépenses opérationnelles, de financer l'engagement, pendant 12 mois, de 11 consultants à Mogadiscio, où la situation en matière de sécurité, qui continue d'être très instable, a beaucoup limité l'accès des équipes de l'UNSOA (voir A/65/809, par. 115). Le Secrétaire général indique que le Bureau a donc eu recours à des vacataires et à des consultants pour pouvoir suivre efficacement l'avancement des projets à Mogadiscio. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que ces 11 consultants comprendraient 1 spécialiste de l'approvisionnement (chef d'équipe), 2 spécialistes de la logistique, 1 spécialiste du génie, 1 électricien, 1 assistant aux opérations aériennes, 1 assistant aux transports, 1 assistant au contrôle des mouvements, 1 assistant à l'approvisionnement et 1 spécialiste de la sécurité aérienne. Il y aurait en outre 1 directeur de la coordination (hors classe) chargé d'assurer la liaison avec le commandant de la Force de l'AMISOM et la coordination avec d'autres acteurs internationaux. **Étant donné les conditions de sécurité qui règnent à Mogadiscio et les difficultés qu'a rencontrées l'UNSOA lorsqu'il a tenté d'y déployer du personnel de façon continue, le Comité consultatif recommande que soit approuvé le financement de 11 consultants au titre des dépenses opérationnelles.**

Contrat clefs en mains pour l'approvisionnement en carburant

41. À propos du contrat clefs en mains pour l'approvisionnement en carburant dont il est question aux alinéas b), c) et e) du paragraphe 38 concernant les installations et infrastructures, les transports terrestres et les transports maritimes ou fluviaux, le Comité consultatif a été informé que la mise en place de ce contrat suppose des frais de mobilisation, d'exécution et de maintenance d'un montant de 21 millions de dollars, qui sont répartis entre les trois domaines cités en fonction de la consommation de carburant des véhicules terrestres, des groupes électrogènes et des bateaux. **Le Comité consultatif note que les dépenses afférentes au contrat clefs en mains pour l'approvisionnement en carburant paraissent élevées et demande donc à l'UNSOA de les suivre attentivement et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget. Dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix, le Comité a fait des observations et des recommandations sur cette question (voir A/65/743, par. 60 et 61).**

Transports aériens

42. À la lecture du rapport sur l'exécution du budget pour 2009/10, le Comité consultatif note que l'UNSOA a révisé son concept d'opérations aériennes, en raison tant des obstacles auxquels s'était heurté l'achat d'un avion de transport de marchandises et de passagers, parce qu'il était difficile à trouver sur le marché et en raison des conditions de sécurité sur le terrain, que des économies prévues si l'on faisait appel aux services d'une entreprise (voir A/65/619, par. 17, et voir également

par. 8 f) ci-dessus). Le Comité s'est enquis du volume de services de transport aérien géré par l'UNSOA et a été informé que, pour la période allant de septembre 2009 à mars 2011, l'UNSOA a fourni un total de 377 vols (127 pour des évacuations sanitaires, 125 pour l'AMISOM, 67 pour l'UNPOS et 58 pour l'UNSOA), avec un total de 6 426 passagers (3 551 de l'AMISOM, 1 827 de l'UNPOS et 1 048 de l'UNSOA), et 100 404 kilogrammes de fret.

Lutte antimines

43. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour 2011/12 s'élèvent à 19 855 500 dollars, alors que les crédits ouverts pour 2009/10 et 2010/11 s'élevaient respectivement à 10 219 300 et 14 468 000 dollars. Les montants proposés permettraient de maintenir l'appui du Service de la lutte antimines à l'AMISOM dans le domaine de la neutralisation des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés (voir A/65/809, par. 106 et 107).

44. Le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires sur l'appui à l'AMISOM en matière de lutte antimines financé à la fois par les contributions obligatoires et par les donateurs bilatéraux, dans le contexte de la lettre adressée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général le 30 janvier 2009 (S/2009/60). Au paragraphe 5 de cette lettre, le Secrétaire général a indiqué qu'outre le dispositif d'appui logistique (voir par. 15 ci-dessus), l'AMISOM aurait aussi besoin d'autres capacités militaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés et les moyens de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des explosifs et munitions. Le Secrétaire général a aussi indiqué que l'AMISOM était très exposée aux risques liés à toutes sortes d'engins explosifs improvisés et que la solution la plus pratique serait une formation dans le domaine des techniques et tactiques de patrouille, qui pourrait être dispensée à l'AMISOM par des États Membres qualifiés. En outre, il serait préférable qu'une équipe formée aux activités de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs soit détachée à titre bilatéral auprès d'un pays fournissant des contingents par un autre État Membre [voir S/2009/60, par. 5 b)].

45. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours des 18 derniers mois, l'ONU avait joué un rôle essentiel de coordination et de gestion de l'appui à l'AMISOM dans le domaine de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés. Le Service de la lutte antimines et l'UNSOA avaient aussi tenu à intervalles réguliers des réunions de planification et de collaboration avec plusieurs importants partenaires bilatéraux. L'appui fourni à l'AMISOM au moyen de contributions obligatoires et de contributions bilatérales comprenait les éléments suivants : a) formation préalable au déploiement; b) appui à la formation et à la coordination à Mogadiscio; c) encadrement dans le domaine de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés; et d) fourniture de matériel. Le Comité a aussi été informé que la participation de partenaires bilatéraux serait d'une grande aide mais qu'aucun partenaire bilatéral n'avait encore été en mesure de fournir un appui au niveau requis, ni avec une présence suivie à Mogadiscio. À la place, le Service de la lutte antimines et l'ONU, qui disposent de personnel basé à Mogadiscio, avaient été en mesure de fournir un appui quotidien et suivi. En conséquence, des capacités ont été constituées au sein des forces de l'AMISOM et celles-ci ont fait la preuve de leur

efficacité, avec 5 590 engins explosifs (improvisés ou non) détruits en 2010. Alors qu'en 2009, ces engins avaient fait plus de 50 morts ou blessés parmi le personnel des contingents de l'AMISOM, il n'y a plus eu que 5 morts en 2010 et aucun à ce jour en 2011.

46. **Le Comité consultatif se félicite donc des progrès réalisés par l'UNSOA et le Service de la lutte antimines dans la formation du personnel de l'AMISOM à la lutte antimines, et salue en particulier la réduction du nombre de décès dus aux engins explosifs. Cependant, le Comité note également que les crédits demandés par l'UNSOA et le Service de la lutte antimines pour assurer des services de lutte antimines augmentent progressivement et de façon significative chaque année, du fait du rôle majeur qu'ils jouent dans l'appui à l'AMISOM dans ce domaine, un rôle qui avait été envisagé pour des partenaires bilatéraux (voir par. 44 ci-dessus).**

Formation

47. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses de formation pour l'exercice 2009/10 s'étaient élevées à 686 000 dollars, soit 4 % des dépenses de personnel, qui étaient de 16 338 000 dollars. Le Comité note que cette proportion de 4 % est supérieure à la moyenne pour les activités de formation menées par les opérations de maintien de la paix. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 80 cours de formation avaient été assurés pour 187 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 106 fonctionnaires recrutés sur le plan national, et qu'ils avaient pour objectif de renforcer et d'améliorer les capacités du personnel civil, et portaient sur des domaines tels que les transports aériens, la sécurité, l'informatique, et la gestion et le développement des ressources humaines.

48. Le Comité a aussi été informé que les montants prévus au titre de la formation pour 2011/12 s'élevaient à 640 400 dollars, soit 2,1 % du total des dépenses de personnel (30 089 000 dollars). Les informations relatives aux activités de formation prévues aussi bien pour le personnel de l'UNSOA que pour celui de l'AMISOM figurent aux paragraphes 103 à 105 du document de présentation du budget. Ces prévisions comprennent des cours de formation à la gestion logistique pour 2 195 membres du personnel de l'AMISOM, à Nairobi, à Mombasa, à Mogadiscio et dans les capitales des pays fournisseurs de contingents. **Le Comité consultatif a traité la question de la formation dans les missions de maintien de la paix dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (voir A/65/743, sect. III.C).**

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

49. Le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de l'UNSOA pour 2011/12 indique que la part du montant des dépenses autres que pour les postes prévu pour le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) qui incombe à l'UNSOA s'élève à 213 065 dollars (A/65/809, par. 108). Des renseignements sur la constitution et les fonctions du Centre de services régional sont fournis au paragraphe 30 du rapport. Le Secrétaire général y indique qu'au stade initial actuel, les quatre projets qui devraient permettre le transfert de fonctions et de ressources y relatives au Centre sont les suivants : a) arrivées et départs du personnel des missions; b) traitement des indemnités pour frais d'études; c) exploitation d'un

centre régional de formation et de conférence; et d) exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

50. Le Comité consultatif note en outre que le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre de services régional est aussi fourni dans le document de présentation du budget de l'UNSOA (par. 100). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les indicateurs de succès présentés dans ce cadre de budgétisation portent sur les services que le Centre est appelé à fournir à l'ensemble des missions et bureaux participants. **Les observations et la recommandation du Comité consultatif concernant le Centre de services régional d'Entebbe figurent dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (voir A/65/743, sect. III. D et E).**

Autres questions

Principe de responsabilité

51. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans son précédent rapport concernant le fait que les conditions de sécurité régnant à Mogadiscio et la nécessité d'assurer la gestion à distance avaient eu une incidence sur la passation des marchés, la gestion des contrats, le contrôle du matériel et les responsabilités connexes, et que la situation de l'UNSOA était très particulière vu que c'était le personnel militaire de l'AMISOM qui exploitait et entretenait le matériel de l'ONU et en était responsable, les conditions de sécurité ne permettant pas d'envoyer des fonctionnaires de l'ONU à Mogadiscio (voir A/64/754, par. 55 à 58). À cet égard, le Secrétaire général précise que des progrès tangibles ont été accomplis concernant les activités de formation et de renforcement des capacités du personnel de la Mission en matière d'utilisation du matériel appartenant à l'ONU et les politiques, processus et procédures d'appui connexes, et que l'UNSOA a mis au point, examiné et tenu à jour un cadre interne de contrôle du respect du principe de responsabilité et approuvé un contrat de fourniture de services d'inspection pour Mogadiscio (voir A/65/809, par. 6).

52. Le Comité consultatif a demandé un compte rendu de la situation concernant le cadre de contrôle du principe de responsabilité et été informé que ce cadre comportait quatre grands éléments :

a) Inventaire des risques : l'UNSOA continue de tenir compte systématiquement de la gestion des risques dans son évaluation de la situation à Mogadiscio; après la deuxième version de l'inventaire des risques établie en 2010/11, la troisième version a récemment été présentée au Département de l'appui aux missions pour examen; elle contient une définition plus détaillée des risques, des stratégies d'atténuation des risques et des impondérables;

b) Formation : l'UNSOA continue de consacrer beaucoup de temps et d'argent au renforcement des capacités de l'AMISOM dans tous les domaines des opérations logistiques, y compris la gestion des biens et la formation, de même que la formation du sous-traitant chargé des services d'inspection et de vérification à Mogadiscio (voir c) ci-dessous). Si 498 membres du personnel de l'AMISOM avaient suivi une formation durant l'exercice 2009/10, fin mars 2011, on en comptait 601 de plus pour l'exercice actuel. Par ailleurs, l'UNSOA élabore actuellement des plans concernant la construction d'installations de formation à

Mogadiscio où, en fin de compte, l'essentiel de la formation requise devrait être fourni;

c) Gestion du matériel : l'UNSOA a sélectionné sur concours un sous-traitant qui fournit des services de vérification et d'inspection pendant un an; cette méthode s'est révélée être un moyen efficace d'améliorer la responsabilité. Durant l'exercice 2010/11, 4 inspections de vérification ont été effectuées à Mogadiscio, 2 à la base logistique de Mombasa, et 1 à Nairobi, toutes menées en collaboration avec l'Union africaine, l'AMISOM, l'UNSOA et le sous-traitant. En outre, des progrès ont été réalisés en matière de contrôle du matériel, avec la création d'un groupe intégré de gestion des entrepôts au sein de la Base d'appui de Mombasa (voir A/65/809, par. 50 et 51);

d) Vérification des services contractuels : l'UNSOA continue de faire appel à des consultants spécialisés dans les services d'appui logistique pour inspecter les travaux de construction en cours et la fourniture des services à Mogadiscio (voir par. 40 plus haut), où l'équipe du génie et d'autres équipes de l'UNSOA effectuent des inspections et font le point des projets avec les consultants et les sous-traitants.

53. À cet égard, le Comité consultatif prend note des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion des biens non durables et durables à l'UNSOA, en particulier les inventaires physiques et la correction des écarts [voir A/65/5 (Vol. II), chap. II, par. 157 a)]. **Étant donné que beaucoup de biens appartenant à l'Organisation continueront d'être fournis à l'AMISOM sans qu'il y ait une présence continue de personnel de l'UNSOA à Mogadiscio, et compte tenu des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif recommande que l'UNSOA continue d'examiner et de renforcer son contrôle et le cadre de responsabilité. Il souligne encore une fois que la responsabilité de la bonne fin des tâches données à une entreprise indépendante incombe en dernière analyse à l'Organisation elle-même (voir A/64/509, par. 51).**

Suites à donner aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

54. Un résumé des suites à donner aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figure à la section V.C du budget. Le Comité consultatif constate que l'UNSOA a donné suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires dans son dernier rapport (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II). **Il se félicite de la réponse rapide de l'UNSOA et des mesures qu'il a prises jusqu'à présent pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

55. Pour ce qui est des taux de vacance de postes et des délais de recrutement, le Comité des commissaires aux comptes a constaté que, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, des taux de vacance élevés avaient été observés, à l'UNSOA notamment, pour l'ensemble du personnel (41,4 %), le personnel recruté sur le plan international (43,4 %) et les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (32,8 %) (voir A/65/5 (Vol. II), chap. II, par. 217 et tableau II.12). Il a également constaté qu'au 30 juin 2010, 66 postes soumis à recrutement international et 43 postes soumis à recrutement national étaient vacants à l'UNSOA, et que la durée moyenne de la vacance était de 365 jours (ibid., tableau II.14). En outre, concernant le personnel recruté sur le plan international, le délai de recrutement

était de 158 jours, ce qui était bien plus long que le délai de 75 jours maximum souhaité entre la date où un appel à candidatures pour un poste vacant est lancé et celle où le poste est effectivement pourvu (ibid., par. 221). Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a été informé que, pour le personnel recruté sur le plan international, le taux moyen de vacance de postes pour la période comprise entre juillet 2010 et mars 2011 était de 21 %. Le taux actuel en avril 2011 est de 11 %.

56. Le Comité consultatif salue les progrès réalisés depuis juillet 2010 concernant les taux de vacance de postes à l'UNSOA. Il constate toutefois que certaines des conditions qui ont conduit aux précédents taux élevés persistent. Compte tenu des postes et des emplois de temporaire supplémentaires proposés pour 2011/12 (voir par. 30 plus haut), le Comité fait remarquer que l'UNSOA devrait poursuivre ses efforts concernant le recrutement et la rétention du personnel de manière à maintenir, voire réduire, ses taux de vacance de postes.

V. Conclusion

57. Les décisions, que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM et autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, figurent à la section V du rapport sur l'exécution du budget d'appui à l'AMISOM (A/65/619). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 49 301 200 dollars, ainsi que les recettes diverses et ajustements, d'un montant de 5 156 700 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

58. Les décisions, que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du soutien logistique de l'AMISOM et autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, figurent à la section IV du projet de budget (A/65/809). **Le Comité consultatif recommande que, si le Conseil de sécurité décide de prolonger le mandat de l'AMISOM au-delà du 30 septembre 2011, l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 298 927 000 dollars pour financer le soutien logistique de l'AMISOM pendant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/619)
- Financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/65/809)
- Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/675); lettre datée du 30 janvier 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/60)

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires contenant les observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/65/743)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011(A/64/754)
- Résolutions 63/275 B, 64/107 et 64/287 de l'Assemblée générale sur le financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie
- Résolutions 1964 (2010), 1863 (2009) et 1772 (2007) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2010-31 mars 2011			Prévisions du 1 ^{er} avril au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 ^{er} avril -30 juin 2011 : dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu	Écart (pourcentage)	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷ (1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	-	-	-	-	-	-	-	
Contingents	31 461,4	35 207,8	(3 746,4)	10 386,3	45 594,1	(14 132,6)	(45)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre de la relève des effectifs et du déploiement de trois bataillons supplémentaires de l'AMISOM au 30 juin 2011.
Police de l'Union africaine	294,8	-	294,8	294,8	294,8	0,0	0,0	
Unités de police constituées	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	31 756,2	35 207,8	(3 451,6)	10 681,1	45 888,9	(/14 132,6)	(44,5)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	15 233,3	14 147,5	1 085,8	5 510,4	19 657,9	(4 424,5)	(29)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par la hausse du taux de recrutement du personnel civil recruté sur le plan international. Le budget approuvé pour 2010/11 se fondait sur un taux d'abattement de 40 % pour délais de recrutement pour le personnel recruté sur le plan international, alors que le taux moyen de vacance était de 21 % à la fin de mars 2011.

	1 ^{er} juillet 2010-31 mars 2011			Prévisions du 1 ^{er} avril au 30 juin 2011				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 ^{er} avril -30 juin 2011 : dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu	Écart (pourcentage)	
Personnel recruté sur le plan national	3 918,9	2 248,9	1 670,0	1 670,0	3 918,9	0,0	0	
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-	4,6	(4,6)	1,5	6,1	(6,1)	-	
Total partiel	19 152,2	16 401,0	2 751,2	7 181,8	23 582,8	(4 430,6)	(23,1)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	56,0	714,9	(658,9)	248,2	963,1	(907,1)	(1 620,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par le recrutement de consultants chargés de la gestion de projets et de la chaîne logistique. Les conditions de sécurité à Mogadiscio, demeurées précaires, ont empêché le personnel du Bureau d'appui d'accéder à la zone. Celui-ci a par conséquent fait appel à des sous-traitants et consultants indépendants en vue d'appuyer efficacement ses activités et suivre l'évolution de la situation à Mogadiscio.
Voyages	928,8	1 968,8	(1 040,0)	198,5	2 67,3	(1 238,5)	(133,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'augmentation du nombre de voyages officiels effectués à l'extérieur de la zone de la mission, notamment les voyages vers les pays fournisseurs de contingents et en vue de

	<i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i>			<i>Prévisions du 1^{er} avril au 30 juin 2011</i>			<i>Écart (pourcentage)</i>	<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>1^{er} avril -30 juin 2011 : dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, plus dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>		
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) +(4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>		
Installations et infrastructures	60 997,4	42 638,4	18 359,0	8 312,2	50 950,6	10 046,8	16,0	consultations relatives aux opérations et à la planification. Le solde inutilisé s'explique principalement par la redéfinition des priorités des projets de génie civil et des programmes d'achat du Bureau d'appui afin d'en financer les dépenses au titre des transports terrestres et des services médicaux jusqu'au 30 juin 2011. La sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par l'acquisition de bâtiments préfabriqués en vue du déploiement de contingents supplémentaires de l'AMISOM.
Transports terrestres	9 470,0	12 791,5	(3 321,5)	1 855,2	14 646,7	(5 176,7)	(55,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par les dépenses de mobilisation, de fonctionnement et d'entretien liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant au cours de l'exercice 2010/11, ainsi que par la conclusion d'un contrat de services d'entretien à long terme pour le matériel appartenant à l'AMISOM et à l'ONU à Mogadiscio.
Transports aériens	1 143,4	1 511,2	(367,8)	703,5	2 214,7	(1 071,3)	(94,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des services aériens pendant l'exercice ont été plus importantes que prévu.
Transports maritimes ou fluviaux	431,4	434,1	(2,7)	0,0	434,1	(2,7)	(1,0)	

	<i>1^{er} juillet 2010-31 mars 2011</i>			<i>Prévisions du 1^{er} avril au 30 juin 2011</i>			<i>Écart (pourcentage)</i>	<i>Explication des écarts</i>
	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>1^{er} avril -30 juin 2011 : dépenses</i>	<i>Dépenses effectives, plus dépenses prévues</i>	<i>Solde inutilisé prévu</i>		
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (2) +(4)</i>	<i>(6) = (1) - (5)</i>		
Communications	14 263,4	12 138,3	2 125,1	3 111,9	15 250,2	(986,8)	(7,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'augmentation des dépenses contractuelles associées au recours à des tiers pour l'appui aux activités d'information dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'AMISOM, en raison de problèmes de sécurité non prévus, et par le fait que les dépenses liées à l'acquisition de matériel et de pièces détachées ont été plus importantes que prévu. Le dépassement de crédits est partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre de l'appui sur place assuré par des prestataires extérieurs et au titre des communications par réseaux commerciaux.
Informatique	3 679,3	1 653,9	2 025,4	143,5	1 797,4	1 881,9	51,0	Le solde inutilisé s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre de l'appui apporté sur place par des prestataires extérieurs et des services informatiques, ainsi que par des acquisitions de matériel d'un montant moins élevé que prévu.
Services médicaux	5 931,7	8 605,1	(2 673,4)	3 428,8	12 033,9	(6 102,2)	(103,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par les opérations militaires conduites par l'AMISOM durant l'exercice, qui ont fait augmenter le nombre d'évacuations de malades et de blessés et nécessité le financement de l'hospitalisation hors mission

	1 ^{er} juillet 2010-31 mars 2011			Prévisions du 1 ^{er} avril au 30 juin 2011			Écart (pourcentage)	Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	1 ^{er} avril -30 juin 2011 : dépenses	Dépenses effectives, plus dépenses prévues	Solde inutilisé prévu		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) +(4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6) ÷(1)	
Matériel spécial	-	-	-	-	-	-	-	des soldats de l'AMISOM blessés dans des hôpitaux de niveaux III et IV de la région.
Fournitures, services et matériel divers	26 508,4	23 599,0	2 909,4	16 695,1	40 294,1	(13 785,7)	(52,0)	Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'acquisition de matériel spécial de neutralisation des explosifs et munitions et de déminage, que l'expansion de la zone d'opérations de l'AMISOM a rendue nécessaire, ainsi que par l'augmentation des transports de marchandises occasionnée par la liquidation de la MINURCAT et le transfert d'actifs au Bureau d'appui.
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel	123 409,8	106 055,2	17 354,6	34 696,9	140 752,1	(17 342,3)	(14,1)	
Total brut	174 318,2	157 664,0	16 654,2	52 559,8	210 223,8	(35 905,6)	(20,6)	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 511,8	2 196,8	315,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total net	171 806,4	155 467,2	16 339,2	52 559,8	208 027,0	(36 220,6)	(21,1)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total	174 318,2	157 664,0	16 654,2	52 559,8	210 223,8	(35 905,6)	(20,6)	

Annexe II

**Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs
proposées pour le Bureau d'appui de l'ONU
pour la Mission de l'Union africaine en Somalie
(exercice 2011/12)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Appui logistique			
Bureau du Directeur			
	+1	P-4	Spécialiste des meilleures pratiques
	+1	SM	Agent de sécurité
	+1	PN	Assistant de sécurité
	-1	PN	Réaffectation d'un poste d'assistant transformé en poste d'assistant de sécurité au sein du Bureau du Directeur
	+1	PN	Réaffectation d'un poste d'assistant transformé en poste d'assistant de sécurité au sein du Bureau du Directeur
	+1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant administratif du Bureau du Directeur adjoint (Services d'appui)
Total partiel	+4		
Services d'appui			
	-1	SM	Réaffectation d'un poste d'assistant administratif au Bureau du Directeur (Bureau d'appui)
	+1	SM	Assistant administratif
	+1	PN	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant chargé des réclamations
	-1	SM	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant chargé des réclamations
	+2	PN	Assistants (réception et inspection)
	+1	SM	Assistant (réception et inspection)
	-2	P-3	Reclassement de P-3 à SM des postes de fonctionnaire chargé de la cession des matériels et de Spécialiste de la gestion du matériel
	+2	SM	Reclassement de P-3 à SM des postes de fonctionnaire chargé de la cession des matériels et de Spécialiste de la gestion du matériel
	+1	SM	Spécialiste de la radiodiffusion

+1	SM	Fonctionnaire chargé de l'inventaire et de l'approvisionnement
+1	SM	Assistant (entrepôts)
- 1	P-4	Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique de la Section de la planification et des opérations à la base d'appui de Mombasa
+1	PN	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant administratif
-1	SM	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant administratif
+1	P-4	Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique depuis l'UNPOS
+2	Sm	Assistants (soutien logistique)
+2	SM	Assistants (soutien logistique)
+1	P-4	Transfert d'un fonctionnaire chargé de la logistique de la Section de la planification et des opérations à la base d'appui de Mombasa
-1	P-4	Reclassement de P-4 à SM d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique
+1	SM	Reclassement de P-4 à SM d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique
+1	SM	Reclassement de PN à SM d'un poste d'assistant (soutien logistique)
-1	PN	Reclassement de PN à SM d'un poste d'assistant (soutien logistique)
Total partiel		+11
Services administratifs		
+1	P-3	Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé de la logistique depuis l'UNPOS
+1	P-3	Transfert d'un poste de fonctionnaire des finances depuis l'UNPOS
-1	P-3	Reclassement de P-3 à SM d'un poste de fonctionnaire des finances transféré depuis l'UNPOS
+1	SM	Reclassement de P-3 à SM d'un poste de fonctionnaire des finances transféré depuis l'UNPOS
+1	SM	Assistant (finances) –Comptes
+1	PN	Assistant (finances) –Décaissements
+1	PN	Assistant administratif
+1	PN	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant (finances)
-1	SM	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant (finances)
+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines

	+1	SM	Assistant (voyages)
	+3	SM	Spécialiste des ressources humaines; Assistants chargés des ressources humaines
	+2	SM	Assistants chargés des ressources humaines [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]
	+1	P-2	Formateur adjoint
	+1	SM	Assistant à la formation
	+1	PN	Assistant à la formation
	+1	PN	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant à la formation
	- 1	SM	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant à la formation
	+1	P-2	Fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1 ^{re} classe)
	+1	SM	Fonctionnaire chargé des achats
	+1	SM	Assistant aux achats
	+1	PN	Assistant aux achats
	+1	PN	Transfert d'un poste d'assistant aux achats depuis l'UNPOS
	+1	PN	Transformation de PN à SM d'un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés
	-1	SM	Transformation de PN à SM d'un poste d'assistant chargé de la gestion des marchés
Total partiel		+20	
Services techniques			
	+1	SM	Administrateur de projets
	+1	SM	Assistant (programmes)
	+1	SM	Réaffectation d'un poste d'informaticien transformé en poste d'assistant (budget)
	+1	SM	Assistant (sécurité aérienne)
	+1	SM	Assistant aux opérations aériennes
	-1	AN	Reclassement de AN à PN d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes
	+1	AN	Reclassement de AN à PN d'un poste de fonctionnaire chargé des opérations aériennes
	+1	SM	Assistant (gestion des avoirs et du matériel)
	+1	SM	Assistant Génie
	+3	PN	Transformation de SM à PN de postes d'assistant (gestion des installations)

-3	SM	Transformation de SM à PN de postes d'assistant (gestion des installations)
+1	SM	Spécialiste de l'information géographique
+1	SM	Spécialiste de l'information géographique
+1	P-3	Officier de logistique santé
+1	SM	Officier de logistique santé
+1	PN	Infirmier
-1	AN	Transfert d'un poste d'infirmier de la base d'appui de Mombasa à Nairobi
+1	AN	Transfert d'un poste d'infirmier de la base d'appui de Mombasa à Nairobi
+1	PN	Assistant médical
+1	P-3	Agent de la régulation des mouvements
+1	SM	Inspecteur de la sûreté et assurance qualité/marchandises dangereuses
+1	PN	Fonctionnaire chargé de l'inventaire et de l'approvisionnement
+1	PN	Assistant à l'assurance qualité (rations)
+1	PN	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant (rations)
-1	SM	Transformation de SM à PN d'un poste d'assistant (rations)
-1	PN	Reclassement d'un poste de chauffeur PN en poste d'assistant (transports) SM
+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la logistique
+1	SM	Fonctionnaire chargé des transports
+1	SM	Reclassement d'un poste de chauffeur PN en poste d'assistant (transports) SM
+1	SM	Assistant (transports)
+1	SM	Technicien des services téléphoniques
+1	SM	Technicien radio
-1	SM	Réaffectation d'un poste d'informaticien en poste d'assistant (budget)
+3	PN	Transformation de SM à PN d'un poste d'informaticien
-3	SM	Transformation de SM à PN d'un poste d'informaticien
Total partiel		+21
Total		
Personnel recruté sur le plan international	+32	
Personnel recruté sur le plan national	+22	
Volontaires des Nations Unies	-	

Emplois de temporaire (autre
que pour les réunions)

Recruté sur le plan international +2

Recruté sur le plan national -

+56
